

# SUD

Solidaires, unitaires, démocratiques



Renault Guyancourt-Aubevoye  
1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex  
API - CTA G24 0 40  
Tél 02 32 77 63 09 Fax : 02 32 77 61 45  
Portable 06 82 45 48 18  
Aubevoye le 23 Novembre 2000 numéro 32

## Tribunal d'Instance de Versailles mardi 21 novembre 2000.

Le Syndicat SUD Renault Guyancourt-Aubevoye a déposé le 17 octobre, une requête contre la direction de Renault Guyancourt au Tribunal d'Instance de Versailles, concernant les élections de délégués du personnel, les effectifs du TCR et les sous-traitants.

Devant l'opacité des chiffres avancés par la direction Renault, autant sur l'effectif Renault que sur l'effectif des sous-traitants, le tribunal :

⇒ Dit que la notion de mise à disposition contenu dans les articles L 421-2 & 433-1 C.Trav. se réfère non seulement aux contrats de travail temporaire mentionnés, mais également aux situations de prêt de main d'œuvre à but non lucratif, de sous-traitance, de détachement, pour autant qu'un lien de subordination de fait puisse être constaté dans les conditions de travail du salarié à l'égard de l'entreprise utilisatrice

⇒ Désigne un expert, pour déterminer l'effectif devant être pris en compte à la date du 1<sup>er</sup> tour des élections, qui devra déposer son rapport pour le 01/03/2001.

⇒ Demande une renégociation sur l'effectif à prendre pour les élections en anticipant sur les futures arrivées de salariés sur le site de Guyancourt.

⇒ Demande aux parties de s'accorder sur la date de report des élections qui devra être fixée à compter du mois de mars 2001.

⇒ Demande la prorogation des mandats des représentants du personnel actuellement élus jusqu'au prochaines élections.

### Commentaires du syndicat SUD :

Les problèmes posés par SUD et la CGT sont fondés. Les arguments avancés par la direction n'ont pas convaincu la justice. Bien au contraire, la justice a nommé un expert afin de vérifier les effectifs de Renault et la sous-traitance

SUD a eu raison de refuser les propositions de la direction (des délégués du personnel supplémentaires), la direction Renault voulant cacher les effectifs et la sous-traitance.

Comment certains syndicats ont ils pu signer le protocole d'accord si ce n'est, une fois de plus, par abus de confiance envers la direction ?

En attendant, le tribunal a demandé la prorogation des mandats actuels. Le personnel ne souffrira pas du manque de DP et du CE comme ces mêmes syndicats le laissaient croire.

# COMPTE-RENDU DE CE du 22/11/2000 à Guyancourt

## Plan de formation :

Les organisations syndicales ont constaté un énorme décalage entre les intentions affichées de la Direction sur les formations avec CEF (Compte Epargne Formation) et la réalité du terrain. Ce en quoi, la CGT, CFE/CGC, SUD ont donné un avis négatif. On soulignera l'abstention (étonnante ?) de la CFDT.

## Jours collectifs :

Lundi 30 avril, vendredi 25 mai, vendredi 2 novembre, 24 et 31 décembre 2001.

Les organisations syndicales signataires se glorifient de ces 5 jours collectifs alors que si elles avaient été plus revendicatives et à l'écoute des salariés nous aurions peut-être pu avoir de véritables 35heures (avec les fameux 22 jours de congés).

## BPU :

La Base du Personnel Unique remplacera dès fin 2000 tous les systèmes de gestion de ressources humaines existants (SIGP,...etc...) chez Renault, filiales et usines à l'échelon mondial. C'est un pas de plus vers la centralisation application sur le terrain des dérapages de la « pensée unique »..

## Effectifs :

Voir le jugement sur les élections.

Effectifs au 31 Octobre 2000:

Renault : 7269	Comparatif Janvier/Octobre : + 285 dont 249 (Ingénieur et Cadre).
Intérimaires : 258	+ 91
Sous-traitants : 2258	+ 137

Il est à noter que les embauches sont essentiellement des cadres/ingénieurs, que malgré ces embauches qui peuvent paraître importantes pour certains, la sous-traitance et l'intérim augmentent. Par exemple, les dessinateurs dits « métiers indispensables » de Renault sont en diminution (-6). « nous embauchons les personnes dans les métiers dont nous avons besoin » dit la direction. Cela laisse-t-il entendre l'absence de besoin en professionnels et techniciens ?

Il serait intéressant de connaître la nature des contrats de sous-traitance (Branches et corps de métiers etc...). Mais cela, la direction se refuse à nous le communiquer.

## Design :

Le Technocentre n'est-il pas assez bien et assez tendance pour le Design ?

Après l'Espagne, les USA, bientôt ...Paris.

Ce nouveau lieu sera un pôle de communication, de formation, de recrutement, d'expositions, de nouveautés, et de partenariat scolaire.

## Plan de promotion :

Les élus avaient demandé le plan de promotion 2001 (budget, règle...etc..) et devinez la réponse !  
« La Direction ne répondra pas à cette question ».

## Restaurant Aubevoye :

Le restaurant d'Aubevoye, tenu par Avenance, est récupéré par la Sodexho (personnel inclus). La Direction a due faire une confusion suite à notre tract du 27 Octobre 2 HEURES DE PRECHAUFFAGE : A QUAND LA CUISSON , c'est du menu qu'on parlait et non du restaurant.

C'est bien un problème de fond et non de forme.

Affaire à suivre....

**On ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui !**